

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-3414

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 32

I. – À l’alinéa 21, substituer aux mots :

« l’un des États membres »

les mots :

« un État membre »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« représenté »

le mot :

« redevable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.